



# La feuille de chêne



## ETAT CIVIL :

**Décès :** Gérard RYNGAERT, le 1er février 2018.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à la famille.

## Divers

Une réunion de Conseil aura lieu le mardi 27 mars à 20h00.

## Informations

\* Suite a un désaccord concernant l'organisation du circuit du Rallye des Routes du Nord 2018, Monsieur Rémi JOURDIN a présenté sa démission du conseil municipal.

\* Je rappelle qu'il est **formellement interdit** de couper des arbres se trouvant sur le domaine public, sans autorisation du Maire.  
Sous risque de poursuites.



MARS 2018 N° 47

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS PASSÉ



Neuvaine Sainte Dorothée



Le Rallye des Routes du Nord



Notre premier bébé de l'année



Soirée PPE



ALS  
H



Les enfants du centre à « Ice Mountain »



Remise en peinture des murs de la salle des fêtes

T  
r  
a  
v  
a  
u  
x



Nouvelle cloison





## MAIRIE DE EECKE

57 rue de Godewaersvelde  
59114 EECKE

Tel : 03.28.40.15.02

Horaires  
d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :  
8H00—11H50  
16H00—17H30

le SAMEDI MATIN :  
9H00—11H50

**Permanence du Maire**  
Le samedi 24 mars  
de 9h00 à 11h30

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Horaires  
d'ouverture au public :

Mercredi :  
15h30 à 18h00

Samedi:  
13h30 à 16h00

[biblio.eecke@orange.fr](mailto:biblio.eecke@orange.fr)

Cotisation annuelle de 4€ pour  
les adultes de plus de 18 ans

Atelier tricot : chaque 1er mercredi  
du mois, Dorothee Bateman sera  
présente à la bibliothèque de  
15h30 à 18h00 et répondra  
à toutes vos questions.  
N'hésitez pas à ramener vos tricots  
et échanger des conseils  
durant la permanence.



## GRUPE SCOLAIRE PAUL DELMAERE

Mme Six, directrice du Groupe  
Scolaire se tient à la disposition  
des parents souhaitant inscrire  
leur enfant pour la rentrée de  
2018/2019.  
tel : 03.28.40.24.69

Les jeunes filles et garçons nés en **mars 2002** sont invités à se  
présenter en Mairie, Service « Etat-Civil » munis du livret de famille de  
leurs parents ainsi que de leur carte nationale d'identité française, en  
vue de leur inscription sur les listes de recensement de la 1ère période  
2018.



Cette formalité doit être accomplie entre la date anniversaire des 16 ans et la fin  
du trimestre suivant. A cette occasion, il leur sera délivré une attestation de  
recensement qui devra être présentée lors d'une inscription à un examen scolaire  
ou au permis de conduire.

## LES PERMANENCES SOCIALES

**Madame SCHRICKE et Madame COURTI assurent à tour de rôle plusieurs  
permanences sociales sur le territoire de Steenvoorde.**



### Permanences

De 9h30 à 10h30 : mairie de Caestre les 6 et 20 mars.

De 9h30 à 10h30 : mairie de Godewaersvelde le 13 mars

De 10h00 à 11h00 : mairie de Oudezeele le 27 mars

De 9h à 11h : centre social de Steenvoorde les 1er, 5, 8, 12, 15, 19, 22, 29 mars

De 9h30 à 10h30 : mairie de Houtkerque le 20 mars



**Relais d'assistants maternels** : un atelier est prévu  
le vendredi 16 mars .

### Urbanisme

La CCFI vous accompagne dans votre démarche en organisant des permanences  
avec l'architecte des bâtiments de France. Celles-ci auront lieu dans les bureaux de la  
CCFI, à Hazebrouck au Centre Directionnel, 41 avenue du Maréchal de Lattre de  
Tassigny, sur rendez-vous, aux dates suivantes:

Le 14 mars et le 11 avril de 9h15 à 13h00

## La CPAM des Flandres vous informe Pourquoi une carte Vitale à 16 ans ?

Rendez-vous sur  
**ameli.fr**  
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Votre enfant aura bientôt 16 ans. Vous allez prochainement recevoir un  
formulaire à compléter pour obtenir sa carte Vitale.

Dès réception vous pouvez compléter et retourner ce formulaire dans  
l'enveloppe jointe.

Ou encore plus rapide, effectuer votre demande de carte Vitale en quelques  
clics, via votre compte ameli.

Dès réception de sa carte Vitale (sur laquelle figurent le numéro de Sécurité  
Sociale qui l'accompagnera toute sa vie ainsi que sa photo), votre enfant  
doit systématiquement la présenter à tous les professionnels de santé  
qu'il consulte. Elle justifie de ses droits à l'Assurance Maladie et vous  
permet de continuer à être remboursé rapidement par votre CPAM.

C'est aussi le moyen de rendre autonome votre enfant avant qu'il ne  
devienne assuré social, à titre personnel, à 18 ans.

### Commander sa carte Vitale en 3 étapes c'est facile :

- Connectez-vous à votre compte ameli et choisissez l'onglet « mes démarches » ;
- Rendez-vous dans la rubrique « commander une carte Vitale » ;
- Téléchargez vos documents : photo d'identité numérique et carte d'identité numérique puis « validez ».

Vous pouvez suivre l'avancement de votre  
demande de carte Vitale depuis votre  
compte ameli dans la rubrique  
« suivre la commande de ma carte Vitale ».

Vous la recevrez sous 2 semaines.



Très important : pensez à déclarer un médecin traitant pour votre enfant, à  
16 ans, c'est obligatoire ! Sans déclaration de médecin traitant, les  
consultations de ce dernier seront moins bien remboursées.

⚠ Il n'est pas possible de commander une carte Vitale depuis l'appli  
ameli pour smartphone et tablette.

Plus d'informations sur [www.secu-jeunes.fr](http://www.secu-jeunes.fr)  
Pour ouvrir votre compte, rendez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr)



**Le club des Aînés** organise un « THE DANSANT »  
le dimanche 11 mars à la salle des fêtes.



**L'ANEF** organise un nettoyage de printemps sur le circuit  
du Klockhuis le **samedi 17 mars**

Elle vous attend nombreux dès **14 heures** devant la Mairie.  
Une petite collation à la fin de l'opération vous sera offerte.

